



Nantes, le 22 février 2017

DON DE JOURS DE CONGÉS À UN PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE

LA CGT VOTE CONTRE AU COMITÉ TECHNIQUE DE JANVIER...EXPLICATIONS

Il s'agissait de définir les modalités pratiques de mise en œuvre du don volontaire par les agents de jours de repos (congés et RTT) au profit de collègues dont l'enfant est gravement malade.

Présenté par l'administration exclusivement sur le registre sensible et émotionnel, le dossier aurait du, à priori, recevoir l'aval des Organisations Syndicales.

- Comment en effet, formuler la moindre réserve devant ce dispositif du « don de jour de congés » ?
- Comment ne pas succomber au discours saturé de bons sentiments ?
- Comment ne pas se prendre au jeu de l'humanisme, de la générosité, de la compassion et de la solidarité entre collègues?

La CGT considère que l'attribution de temps nécessaires aux parents pour l'accompagnement d'enfant gravement malade devrait s'imposer à la société toute entière. Cela devrait être un droit universel et non un exercice suspendu au bon vouloir individuel.

Nous condamnons ainsi ce dispositif qui transforme le principe des jours de congés, de droit inaliénable, en capital cessible. Alors que le travail s'intensifie, notre administration demande encore une fois aux salariés, et à eux seuls, d'être généreux, de sacrifier leur droit légitime au repos, exonérant totalement les employeurs de leurs responsabilités.

Nous ne voulons pas d'un dispositif qui inévitablement créera des situations d'injustice intolérables entre ceux qui pourront, et ceux qui ne pourront pas collecter des jours de repos. Ce dispositif, potentiellement, pourra culpabiliser les agents qui ne pourront pas donner parce qu'ils souhaiteront, légitimement, user de la totalité de leurs jours de congés et pour ceux qui solliciteront le don en ce qu'ils pourront en concevoir une forme de honte.

Afin de répondre à ces situations dramatiques, nous en appelons à la solidarité horizontale, collective, mutualisée et universelle et non à une solidarité rabougrie procédant de l'addition de dons individuels, aussi louables soient-ils. En cela, nous exigeons l'application du principe de notre système de sécurité sociale : « **à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins** ».

Certes, des dispositifs de cette nature existent bel et bien, à l'image du droit au congé de présence parentale pour enfant malade, handicapé ou accidenté. Ils s'avèrent toutefois trop limités dans le temps et insuffisamment rémunérés. Or, et comme le rappelait à juste titre **Mme la députée Marie-Françoise Clergeau** (dont Mme LEFRANC fut l'assistante parlementaire) lors du débat à l'Assemblée Nationale : « **Les salariés n'ont pas, à titre personnel, à combler les carences de l'État** ».

Il conviendrait, en effet, d'améliorer très sensiblement les droits relevant de la solidarité nationale et non d'instaurer un système basé sur la charité.

Dans cette attente, il appartient à Nantes Métropole, si elle veut être l'employeur responsable socialement qu'elle prétend être, de prendre toute sa responsabilité et de ne pas se défausser sur ses agents.

Pourquoi ainsi ne pas envisager d'augmenter très sensiblement la durée de l'autorisation d'absence, aujourd'hui limitée à un maximum de **5 jours**, dont peut bénéficier un agent pour rester auprès de son enfant gravement malade ? De plus, l'absence de tout décret prescrivant une durée maximale, fait de cette allongement une solution viable juridiquement.

En conclusion, la CGT s'oppose à ce dispositif de don de jours de congés, en raison de son injustice et de l'instrumentalisation éhontée à laquelle il procède de l'émotion que ces situations dramatiques d'enfants gravement malades suscitent très logiquement chez les agents.

La CGT attend, en outre, que la ville de Nantes et Nantes Métropole, en leur qualité d'employeur, fassent preuve de la même « solidarité » que celle dont elles appellent leurs agents, notamment en palliant les insuffisances de l'aide apportée par l'État aux parents d'enfants gravement malades.

Mais que valent ces situations dramatiques face aux exigences d'optimisation et de diminution de la masse salariale dont on nous rabat les oreilles à longueurs de journée ?